



[Retour à la page d'accueil](#)

Publications

Le Conseil aux Assises nationales des États généraux sur l'éducation

Montréal, septembre 1996

Faits saillants

Texte intégral - Questions abordées:

[À propos de la mission éducative](#)

[À propos de l'accessibilité et de la réussite](#)

[À propos des curriculums d'études](#)

[À propos de la dynamique pédagogique](#)

[À propos de la formation professionnelle et technique](#)

Bibliographie sélective

Faits saillants

Au cours des Assises nationales des États généraux sur l'éducation qui se déroulaient à Montréal les 3 et 4 septembre 1996, le Conseil des arts et des lettres du Québec s'est prononcé sur cinq des dix thèmes proposés par la Commission : la mission éducative, l'accessibilité et la réussite, les curriculums d'études, la dynamique pédagogique et la formation professionnelle et technique.

Représentant le Conseil, la présidente-directrice générale, Mme Marie Lavigne et le vice-président, M. Jean-Claude Germain ont insisté sur l'importance d'intégrer en force l'enseignement des arts et des lettres dans l'ensemble du système scolaire. Ils ont formulé le souhait que l'enseignement des arts, la pratique artistique, la présence régulière des artistes à l'école et la participation active à la vie culturelle soient reconnus comme les outils prioritaires de l'appartenance et de l'intégration à la communauté québécoise; que dans la réorganisation des curriculums d'études, les arts occupent une place conforme au rôle de premier plan qu'ils jouent dans notre société ; et que l'on rehausse les exigences de formation des maîtres en visant l'acquisition d'une culture générale solide basée, entre autres, sur la littérature et l'histoire de l'art.

Le Conseil considère indispensable que la pratique artistique et la sensibilisation à toutes les formes d'art fassent partie intégrante de la formation générale des élèves. Il lui apparaît essentiel de renforcer l'éducation artistique et la dimension culturelle à l'école et au collège en y valorisant la fréquentation et la connaissance des oeuvres. À cet égard, la contribution des milieux culturels et artistiques en tant que partenaires afin de réaliser une intégration complète des arts à l'école est primordiale. Jean-Claude Germain a d'ailleurs plaidé éloquemment en faveur de la contribution des artistes en la matière. «Prétendre réorganiser les curriculums d'étude sans la participation active des artistes serait perpétuer le mythe qu'ils sont toujours plus présents morts que vivants !», a déclaré le vice-président du Conseil.

Dans son rapport final, la Commission a souligné l'importance d'initier les élèves à ces formes de communications et d'expression de soi que sont les arts. Elle a recommandé que cette initiation se fasse par l'apprentissage des principes et techniques de base des disciplines artistiques à l'intérieur de cours et qu'elle se prolonge par la fréquentation de lieux culturels, par le contact avec les artistes et par le souci d'organiser une vie artistique intense dans les établissements scolaires afin de susciter et de stimuler le goût des arts chez les élèves.



Chapitre 1

À propos de la mission éducative

1. Quelles sont, à votre avis, les valeurs communes qui doivent servir de fondements aux

orientations et aux activités de l'école? De quelles façons ces valeurs seraient-elle traduites dans les orientations et l'organisation de toutes les activités de l'école à tous les ordres d'enseignement?

4a. Comment situer la contribution de chacun des lieux d'éducation (école, famille, garderies, groupes communautaires, réseau de la santé et des services sociaux, entreprises, institutions culturelles, médias, par exemple?)

4b. Comment les articuler en vue de la réalisation de la mission éducative?

Depuis un quart de siècle les conclusions des études et des rapports sont unanimes: les arts sont négligés dans l'école québécoise et la place qui leur est accordée dans notre système d'enseignement est beaucoup trop réduite. Depuis le *Rapport Rioux* en 1969, il semble que peu de choses aient changé. À la veille de l'an 2000, il est terrible de constater que, comme l'indiquait déjà le *Rapport Rioux*, «l'art n'est toujours pas une préoccupation majeure chez les réformistes de notre système d'enseignement». Il est temps maintenant de remédier à cette situation en intégrant une véritable éducation artistique au sein même de la mission éducative de l'école.

Quelles que soient les valeurs communes qui serviront de fondement aux orientations et aux activités de l'école, certaines semblent incontournables: la *Créativité*, c'est-à-dire la capacité de réflexion, d'expression, d'adaptation et la rigueur ainsi que la *Responsabilité* qui se traduit par le respect de l'autre, l'estime de soi, la dignité, l'égalité, la solidarité et le sens de la liberté.

Les arts constituent un moyen privilégié pour l'acquisition de plusieurs de ces valeurs comme en font foi la plupart des travaux scientifiques sur le développement humain. En conséquence, le Conseil des Arts et des Lettres considère indispensable que la pratique artistique et la sensibilisation à toutes les formes d'art fassent *partie intégrante* de la formation générale des élèves.

En ce qui concerne la contribution de chacun des lieux d'éducation, rappelons de prime abord que le rôle central de l'école est l'éducation et celui du milieu culturel est la création. Cela n'exclut pas toutefois une étroite collaboration. Le Rapport de synthèse des conférences régionales reconnaissait d'ailleurs qu'il est nécessaire de «mettre l'élève en contact avec un héritage culturel qui lui permettrait de s'ouvrir sur le monde et le rendrait apte à participer à la société en tant qu'acteur responsable»: *en conséquence, le milieu scolaire doit être le vecteur de relation entre les élèves, la littérature contemporaine, la musique, la danse, le théâtre, les arts visuels et les arts médiatiques*. L'implication du milieu culturel dans l'éducation doit se baser sur *le partenariat et la collaboration avec l'école*. Le développement d'un réseau de collaborations étroites permettra un apprentissage artistique plus approfondi combinant l'expérience pratique et l'expérience esthétique. Ainsi, en reconnaissant au milieu culturel sa fonction et sa contribution éducatives, les différentes institutions culturelles peuvent être considérées comme des lieux d'éducation qui viennent avantageusement *compléter* l'effort de l'école dans l'acquisition d'une culture générale solide.

Nous croyons qu'il est essentiel de «renforcer l'éducation artistique et la dimension culturelle à l'école et au collège en y valorisant la fréquentation et la connaissance des oeuvres».

La contribution des milieux culturels et artistiques en tant que partenaires afin de réaliser une intégration complète des arts à l'école est primordiale. La présence des artistes à l'école, l'organisation d'expositions, de projections, de présentations, la fréquentation des bibliothèques, musées, théâtres et salles de concerts doivent devenir des composantes essentielles de notre système éducatif.



3. En ce qui concerne les relations interculturelles, dans un esprit d'ouverture, de respect de la diversité et de recherche de cohésion sociale, quelles pourraient être les bases d'un accord entre la communauté d'accueil et les nouveaux arrivants? Quel rôle doit jouer l'école en matière d'intégration des élèves immigrants et d'éducation interculturelle? Y a-t-il des conditions à mettre en place pour le rendre possible?

de la confrontation et du dialogue entre les valeurs culturelles et artistiques de la communauté d'accueil et celles des nouveaux arrivants.

Un fort sentiment d'appartenance à une communauté ne peut s'affirmer et se confirmer que par un contact réel, structuré et approfondi avec son histoire, ses histoires et l'histoire, avec sa culture, ses cultures et la culture, avec sa littérature, ses littératures et la littérature, avec sa musique, ses musiques et la musique, avec son théâtre, ses théâtres et le théâtre, avec sa vision du monde, ses visions du monde et le monde.

Rechercher la cohésion sociale et respecter les diversités culturelles et individuelles sont des objectifs auxquels l'école doit répondre. C'est ce qui la différencie d'une ferme d'élevage. En ce qui a trait à la cohésion sociale, le Conseil des arts et des lettres du Québec souhaiterait que l'école soit à l'image de la pratique culturelle québécoise qui n'a pas attendu que l'intégration des jeunes immigrants devienne un problème pour traduire la nouvelle réalité.

Alors que nous pourrions citer les arts d'interprétation et les arts visuels pour illustrer notre propos, nous nous limiterons à la littérature québécoise contemporaine qui est tout autant celle d'Hubert Aquin, d'Anne Hébert, de Marie-Claire Blais, de Naïm Kattan, de Jacques Ferron, de Réjean Ducharme, d'Alice Poznanska-Parizeau, de Jacques Godbout, de Victor-Lévy Beaulieu, de Paul Zumthor que de Michel Tremblay, de Marco Micone, de Francine Noël, de Dany Laferrière, de Monique Proulx, d'Émile Olivier, de Louis Hamelin, de Sergio Kokis, d'Abba Fahroud et d'Yvan Bienvenue.

L'école n'a pas à réinventer la roue, elle existe déjà. Elle n'est pas carrée, elle est ronde comme le monde et comme l'a dit Galilée : «Elle tourne!»

En conséquence le Conseil recommande que l'enseignement de l'histoire du Québec, la pratique artistique, la présence régulière des artistes à l'école et la participation active à la vie culturelle québécoise par le contact réel que sont les sorties (musées, expositions) et l'assistance aux spectacles (musique, danse, théâtre), soient reconnus comme les outils prioritaires de l'appartenance et de l'intégration à la communauté québécoise.



Chapitre 3

À propos des curriculums d'études

1. La réorganisation des curriculums du primaire et du secondaire à partir de profils de formation qui préciseraient les connaissances, les attitudes et les habiletés à acquérir par les élèves fait consensus.

1a. Quels principes devraient guider cette réorganisation?

1b. Quels sont les processus et les mécanismes à mettre en place pour mener à terme ce chantier?

Même si elle est incluse dans le bon de participation qu'est la naissance dans un lieu, un espace et un temps donné, la culture n'est pas infuse. Elle se transfère et s'apprend par la connaissance, l'expérience et la fréquentation des arts-z-artistiques qui en sont l'expression.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec s'étonne, en matière d'éducation artistique, de la présence furtive de la musique et des arts plastiques, et s'inquiète vivement de l'évacuation de la danse, du théâtre et de la présence trop discrète de la littérature québécoise dans les curriculums d'études.

Le sentiment d'appartenance à une communauté n'est pas une abstraction. À l'heure de la mondialisation et de la virtualisation des expériences individuelles et collectives, les sociétés ne se survivront à elles-mêmes qu'en favorisant et en protégeant les lieux de rencontre, les espaces de confrontation et les temps de dialogue qui permettent à chacun des membres d'une société de s'éprouver simultanément comme individu et comme collectivité. Permettre à tous d'être seul ensemble est la fonction du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels et de la littérature depuis des temps immémoriaux.

Le Conseil souhaite que dans la réorganisation des curriculums d'études, les arts occupent une place conforme au rôle de premier plan qu'ils jouent dans la société québécoise contemporaine dont l'école se veut le reflet.

Le langage des arts s'apprend comme toutes les langues en commençant par son abécédé. Il s'avère donc indispensable que l'enseignement des arts comme celui de l'histoire qui est son corollaire, soit régulier et obligatoire tout au long du primaire et du secondaire; tout comme, au niveau collégial, il se doit d'être complété par une relation suivie et constante entre la formation des étudiants et la programmation culturelle présentée dans les théâtres et les musées.

Le Conseil recommande que dans l'élaboration du sixième domaine d'apprentissage, la définition de culture artistique s'étende dorénavant à la musique, à la danse, aux arts plastiques, au théâtre, à la littérature et aux arts médiatiques. Peut-on réorganiser les curriculums sans la participation active des artistes ? Y prétendre serait perpétuer le mythe qu'ils sont toujours plus présents morts que vivants!



Chapitre 4

À propos de la dynamique pédagogique

1a. La réponse aux besoins d'encadrement des élèves, notamment sur le plan pédagogique (par exemple, aide aux devoirs, récupération), passe-t-elle par une offre de services en dehors des heures de classe?

1b. La décision d'offrir ces services, qui pourrait se traduire par un allongement de la journée scolaire au primaire et au secondaire, devrait-elle être laissée à chaque milieu?

1c. Les moyens pris pour assurer, à tous les ordres d'enseignement, la responsabilité des établissements en matière d'encadrement devraient-ils être inscrits dans leurs politiques et leurs plans d'activités?

2. De nos jours et pour le futur prévisible, quelles sont les qualités humaines et intellectuelles qu'exige la profession d'enseignant à chacun des ordres d'enseignement? Comment s'assurer qu'elles soient développées par ceux et celles qui se préparent à l'exercice de cette profession comme par ceux et celles qui la pratiquent déjà? Quelles seraient les conditions à mettre en place pour ce qui est de la formation des maîtres, du perfectionnement, de l'évaluation et de l'organisation de la carrière?

Les besoins d'encadrement nécessitent un réaménagement des horaires tant au primaire qu'au secondaire. Cet encadrement doit, sans contredit, assurer le suivi des devoirs et la récupération scolaire mais il doit aussi assurer un complément à l'enseignement par l'intermédiaire d'activités créatrices. Le nombre d'heures consacrées aux disciplines artistiques est actuellement réduit à un minimum: au primaire, seulement deux heures par semaine sont consacrées à la musique et aux arts plastiques. S'il est primordial d'augmenter le nombre d'heures réservées à l'enseignement des arts, il est par ailleurs essentiel de concevoir de nouvelles formules pour consolider et enrichir les acquis des élèves. Ainsi, l'organisation d'une seconde partie de la journée scolaire pourrait être une possibilité. Elle serait composée de «volets» complémentaires au cursus académique. Ces «volets» intégreraient, par exemple, l'aide aux devoirs et la récupération, de même qu'une série d'activités, dont les activités artistiques. Cependant, pour que ce cadre ait une réelle valeur, il est nécessaire de briser la notion de «parascolaire», trop souvent synonyme de «bouche-trou». Le programme de cette seconde partie de la journée devrait être bâti à partir d'un tronc commun sur lequel se grefferaient des activités en fonction des besoins spécifiques à chaque milieu.

En ce qui concerne la formation des maîtres, nous croyons qu'une *culture générale approfondie est indispensable à l'enseignant*. C'est pourquoi nous recommandons que l'on rehausse les exigences de formation des maîtres, visant notamment l'acquisition d'une culture générale solide, basée entre autres, sur l'histoire, la littérature et l'histoire de l'art; deuxièmement, que la formation continue des maîtres soit obligatoire et que les arts soient représentés adéquatement dans les curriculums proposés. Enfin, que l'enseignement des disciplines artistiques à partir du deuxième cycle élémentaire soit donné par des spécialistes et des artistes; dans les cas où cet enseignement est assuré par les titulaires, des stages de perfectionnement doivent leur être offerts.



Chapitre 5

À propos de la formation professionnelle et technique

4. Quels pourraient être les rôles respectifs des établissements d'enseignement et des entreprises en matière de formation professionnelle?

Dans l'établissement des rôles respectifs entre écoles spécialisées et milieu professionnel du domaine des arts, une collaboration étroite s'impose. Les programmes spécialisés en enseignement des arts doivent se baser sur les *réalités* du milieu, être adaptés aux techniques contemporaines, à la situation économique des différentes disciplines, aux besoins réels du milieu et à son évolution. *La révision de ces programmes doit garantir une meilleure intégration des jeunes artistes au milieu professionnel et leur permettre de bénéficier d'outils efficaces et performants pour bâtir un milieu à l'image de leurs capacités artistiques.* La formation générale dans l'enseignement professionnel dans le domaine des arts doit être renforcée afin de garantir une plus grande souplesse d'insertion des jeunes artistes au monde du travail.

Les établissements qui dispensent des programmes professionnels en arts doivent établir des contacts étroits avec le milieu professionnel et contribuer à l'essor de ce milieu notamment en stimulant la participation des élèves en tant qu'auditeurs et spectateurs. *Une formation professionnelle dans le domaine des arts ne se limite pas à l'apprentissage des techniques: elle se complète nécessairement par une connaissance du répertoire et des oeuvres.* Il est étonnant de constater, par exemple, combien faibles sont les incitatifs à aller au concert dans l'enseignement supérieur en musique! Il est important que les programmes professionnels en arts intègrent le développement d'expériences esthétiques indispensables à une formation artistique approfondie.

En corollaire, les «entreprises culturelles» doivent offrir aux établissements un certain nombre d'outils pour favoriser les interrelations. L'absence de moyens financiers adéquats et l'inquiétude de voir des étudiants prendre la place de professionnels et des jeunes artistes déjà formés mais en recherche d'emploi sont des obstacles notoires à cette collaboration. Cependant, des actions concrètes peuvent déjà être envisagées: ainsi des sessions de formation et d'information en milieu professionnel ou des stages en milieu professionnel pourraient être développés en vue de remplir un certain nombre d'objectifs pédagogiques tout en respectant les normes du milieu de travail.



Bibliographie sélective

Beauchemin, Michel. *L'éducation artistique dans les écoles québécoise, Retour... vers l'avenir*, mémoire présenté par l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques, l'Association québécoise des professeurs d'art dramatique, le Conseil québécois de la musique, le Conseil québécois du théâtre, la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec et le Regroupement québécois de la danse, août 1995.

Conseil des Arts de l'Ontario. *Les arts dans l'éducation de l'avenir, un rôle central*, mémoire présenté par le Conseil des Arts de l'Ontario à la Commission Royale sur l'éducation, janvier 1994.

Conseil des Arts et des Lettres du Québec, *Rapport annuel 1994-1995*.

Conseil des Arts et des Lettres du Québec, *Présence des arts et des lettres dans l'éducation*, mémoire présenté à la commission des États généraux sur l'éducation, août 1995.

Conseil supérieur de l'éducation. *L'éducation artistique à l'école*, Avis au ministre de l'éducation, 1988.

Delude, Camille, *Le comportement des québécois en matière d'activités culturelles*, Sondage Crop-INC, juillet 1983.

Les États généraux sur l'éducation 1995-1996, *Exposé de la situation*, Ministère de l'éducation, février 1996.

Les États généraux sur l'éducation, *Rapport de synthèse des conférences régionales*, Ministère de l'éducation, 1996.

McCaughey, Claire. *Arts Education in Canada, An Exploratory Study*, The Canada Council, février 1988.

Ministère de la culture et des communications, *Mémoire présenté à la commission des États généraux sur l'éducation*, octobre 1996.

Ministère de la culture et des communications, *Rapport annuel 1995-1996*, Les publications du Québec, 1996.

Rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec (Marcel Rioux, président), L'éditeur officiel du Québec, 1969.

Rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire (Rapport Corbo). *Préparer les jeunes au XXI^e siècle*, Juin 1994.

Roy, Max. *Enseignement collégial, littérature québécoise et théâtre au Québec*, Étude réalisée pour l'UNEQ, l'ANEL, l'AQPF, le CEAD, le CQT et le CALQ, avril 1996.

[← Retour à la page d'accueil](#)



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003